

Études & Résultats

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES



MAI
2015
NUMÉRO
0917

Fins de carrière autour des années 2000 : une hausse des situations de chômage à l'approche des 60 ans

En fin de carrière, la part des personnes principalement au chômage au cours d'une année progresse avec l'âge : pour la génération 1942, elle passe de 3 % des hommes et des femmes à 50 ans, à 14 % des hommes et 12 % des femmes à 59 ans. Elle est plus faible au-delà.

Les départs à la retraite s'effectuent le plus souvent l'année des 60 ans ou des 65 ans. Les femmes sont plus nombreuses à partir tardivement : elles sont moins présentes sur le marché du travail entre 50 et 65 ans, et attendent plus fréquemment l'âge du taux plein pour liquider leurs droits.

Les personnes de la génération 1942 changent 1,8 fois en moyenne de situation principale vis-à-vis du marché du travail entre 50 et 65 ans. Les deux trajectoires les plus répandues sont le passage direct de l'emploi à la retraite et le passage direct de l'absence du marché du travail à la retraite. Globalement, 49 % des hommes et 60 % des femmes connaissent au moins une fois une période significative de chômage, de maladie ou d'absence du marché du travail entre ces deux âges.

En excluant le passage à la retraite, les transitions sont plus nombreuses en milieu qu'en fin de carrière. Toutefois, les personnes éloignées du marché du travail de façon prolongée sont beaucoup plus nombreuses en fin de carrière.

Laurianne Salembier (DREES)

En fin de carrière, la part des personnes principalement en emploi diminue à l'approche de l'âge légal d'ouverture des droits. D'après l'échantillon interrégimes de cotisants (EIC) 2009, 74 % des hommes nés en 1942 et 61 % des femmes de cette génération sont principalement en emploi à 50 ans, contre respectivement 40 % et 36 % à 59 ans (encadrés 1 et 2). La quasi-totalité de cette génération étant partie à la retraite avant fin 2009, l'EIC permet de reconstituer leurs fins de carrière jusqu'à la liquidation des droits, et au-delà dans les cas de reprise d'activité.

Une analyse similaire, menée sur la génération née en 1946, donne des résultats comparables, excepté sur trois points : les situations de préretraite sont moins fréquentes ; le cumul emploi-retraite se développe ; le passage à la retraite est plus précoce pour une partie des affiliés, en lien avec la création du dispositif de départs anticipés pour carrière longue¹.

Plus d'hommes et de femmes au chômage, l'année précédant l'ouverture des droits

L'année où ils atteignent 50 ans, 2 % des hommes et des femmes ont validé une majorité de trimestres au titre de la maladie, et 3 % sont en situation de chômage (graphique 1). La part des personnes ayant majoritairement validé des trimestres au

...
1. Par ailleurs, pour des générations plus jeunes, d'autres évolutions peuvent être attendues, en lien avec l'augmentation du taux d'emploi des personnes de 50 ans ou plus (le taux d'emploi des 50-64 ans s'élève à 49,6 % en 2000 et 57,6 % en 2013).

...

2. La quasi-totalité des dispositifs de préretraite publique sont à présent abrogés.

3. Par exemple : les infirmiers, aides-soignants, sages-femmes, agents de police municipale, sapeurs-pompiers professionnels...

4. Quelques départs ont lieu avant 55 ans pour certaines populations (militaires, policiers, etc.).

5. Ce constat effectué pour les personnes nées en 1942, s'atténue pour les générations suivantes : les durées validées avant 50 ans par les femmes pour la retraite se rapprochent de celles des hommes au fil des générations.

titre de la maladie augmente légèrement à chaque âge : c'est le cas de 4 % des femmes et de 5 % des hommes à 59 ans. Ces situations deviennent marginales au-delà, en raison du départ à la retraite fréquent de cette population dès l'âge d'ouverture des droits. À l'approche de l'âge légal d'ouverture des droits, le risque d'être principalement au chômage s'accroît : 6 % des hommes et des femmes sont dans cette situation à 55 ans, contre 14 % des hommes et 12 % des femmes à 59 ans. Entre 60 et 64 ans, 3 % à 4 % des femmes et 4 % à 5 % des hommes sont principalement au chômage chaque année. Les situations de préretraite², permettant à certains assurés de cesser partiellement ou totalement leur activité avant l'âge d'ouverture des droits, tout en percevant une allocation de remplacement, apparaissent à partir de 55 ans, et sont plus fréquentes chez les hommes que chez les femmes. À 59 ans, un homme sur dix et 6 % des femmes sont principalement en préretraite. À partir de 60 ans, cette situation se raréfie.

Les femmes attendent plus souvent l'âge du taux plein pour partir à la retraite

Les départs à la retraite commencent pour l'essentiel l'année des 55 ans, qui correspond à l'âge légal de liquidation des droits pour les agents actifs³ de la fonction publique et de certains régimes spéciaux : 5 % des hommes et 3 % des femmes de la génération 1942 sont retraités à 55 ans⁴. Cette part augmente progressivement jusqu'à un deuxième palier, correspondant à l'âge légal d'ouverture des droits pour les autres régimes de retraite ou pour les catégories sédentaires. À 60 ans, 59 % des hommes nés en 1942 sont retraités, contre 49 % des femmes de cette génération. Ces dernières attendent plus souvent l'âge d'annulation de la décote⁵ – 65 ans – pour partir à la retraite : la part de retraités augmente de 26 points pour les femmes entre la 64^e et la 65^e année, contre +13 points pour les hommes. La part de femmes à la retraite (y compris les personnes en cumul emploi-retraite, retraite progressive...) rejoint ainsi celle observée chez les hommes : neuf sur dix ont pris leur retraite avant ou à 65 ans. Chaque année après 60 ans, 2 % à 3 % des femmes et 4 % à 5 %



ENCADRÉ 1

L'échantillon interrégimes de cotisants

Afin d'étudier les retraites futures des personnes d'âge actif, la DREES, en collaboration avec l'ensemble des régimes de retraite, a mis en place un dispositif statistique : l'échantillon interrégimes de cotisants (EIC). Environ 30 organismes, recouvrant une soixantaine de régimes, sont questionnés tous les quatre ans sur les droits à la retraite acquis par un échantillon anonyme de près de 322 000 personnes de différentes générations. L'EIC est issu du rapprochement, personne par personne, d'informations provenant de ces régimes de retraite ; il offre tous les éléments utiles au calcul de leur pension, et permet de retracer leur parcours de validation de trimestres. C'est le seul outil permettant une connaissance globale des droits à la retraite acquis par les actifs, sans reconstitution à partir de données déclaratives.

Des données sont également recueillies pour toutes les personnes auprès de Pôle emploi. Elles permettent de disposer de certaines périodes assimilées ouvrant des droits à retraite (chômage, préretraite), ainsi que des périodes de chômage non indemnisé.

La troisième vague de l'EIC (EIC 2009) a été conçue pour représenter les personnes ayant entre 23 et 75 ans au 31 décembre 2009. L'échantillon, extrait du répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP), est constitué de personnes nées dans le courant du mois d'octobre, une année paire sur deux. Il est complété par des personnes dont le mois de naissance est inconnu dans le RNIPP. Il couvre ainsi une génération sur quatre et le taux de sondage est de 2,7 % par génération tirée, ce qui représente environ 23 000 personnes par génération.

Le champ de l'EIC

Le champ de l'EIC comprend toutes les personnes de l'échantillon qui sont ou ont été affiliées (y compris les personnes déjà parties à la retraite) pour des droits directs à pension, au moins une fois au cours de leur carrière, à l'un des régimes de retraite partenaires de l'opération ; 10,8 % des personnes nées en 1942 (6,5 % des hommes et 14,8 % des femmes) et répondant aux critères pour faire partie de l'échantillon ne sont retrouvées dans aucune des caisses de retraite : il peut s'agir soit de personnes n'ayant jamais cotisé en France, soit de personnes ayant cotisé dans les régimes de base non couverts par l'EIC (qui représentent environ 0,01 % des cotisants).



ENCADRÉ 2

Définition des situations principales annuelles

L'analyse globale de la composition des trimestres validés en fin de carrière recouvre une grande diversité des trajectoires individuelles. Pour chaque personne, une situation principale annuelle vis-à-vis du marché du travail est établie de l'année des 50 ans à 2009. Ces situations sont décrites à partir des validations de trimestres aux régimes de retraite.

L'année de la retraite retenue correspond à l'année de liquidation de la caisse où la personne a été affiliée le plus longtemps¹. Si la personne n'a pas liquidé ses droits dans cette caisse avant 2009 (soit à 67 ans), mais en a liquidé dans une autre, l'année de cette liquidation est retenue comme année de la retraite. À défaut, la personne est considérée comme non-retraîtée.

Une fois l'année de la retraite déterminée, la procédure est la suivante :

- l'année de la retraite, la situation principale de la personne est « retraite » (même si elle a travaillé une majeure partie de l'année et qu'elle liquide ses droits en fin d'année) ;
- pour les années précédant celle de la retraite (toutes les années pour les personnes non retraitées au 31/12/2009) :
 - si la personne a bénéficié d'une allocation de préretraite cette année-là, sa situation principale est « préretraite » ;
 - si la personne a validé des trimestres cette année-là, sa situation est, selon la nature et le nombre des trimestres validés, « en emploi », « assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF) », « chômage » ou « maladie » : on retient le motif qui comprend le plus grand nombre de trimestres validés. En cas d'égalité du nombre de trimestres validés selon les différents motifs, la priorité est donnée aux trimestres cotisés, puis aux trimestres d'AVPF, puis de chômage et enfin de maladie ;
 - si la personne n'a pas validé de trimestre cette année-là, elle est « absente » ou au « chômage », selon sa présence ou non dans les fichiers de Pôle emploi.
- Pour les années succédant à celle de la retraite :
 - si la personne bénéficie des dispositifs cumul emploi/retraite ou retraite progressive cette année-là, ou si elle reprend une activité, alors sa situation principale est « cumul, retraite progressive » ;
 - sinon, sa situation principale est « retraite ».

Huit situations principales annuelles sont ainsi retenues en fin de carrière : « en emploi », « AVPF », « chômage », « maladie », « préretraite », « retraite », « cumul, retraite progressive », « absence ». La situation « absence » ne correspond pas à la définition d'inactivité au sens du Bureau international du travail (BIT), il s'agit, ici, d'années où la personne ne cotise dans aucune des caisses de retraite participant à l'EIC (ou pas suffisamment pour valider un trimestre), tout en n'ayant pas encore atteint l'âge de la retraite. En réalité, elle peut avoir cotisé à l'étranger ou dans un des régimes de base non couverts par l'EIC cette année-là. De même, les situations « emploi » et « chômage » ne visent pas à être définies selon les normes conventionnelles du BIT.

1. Quelques variantes à ces règles ont été appliquées, dans le cas d'un polyaffilié dont l'un des régimes relève de la fonction publique ou est un régime spécial.

des hommes reprennent une activité après avoir liquidé leurs droits à retraite (activité relevant d'un autre régime, cumul emploi-retraite au sein d'un même régime...) ou bénéficient du dispositif de retraite progressive (perception d'une fraction de la pension de retraite, tout en poursuivant une activité à temps partiel).

À 50 ans, près d'une femme sur quatre a définitivement quitté le marché du travail

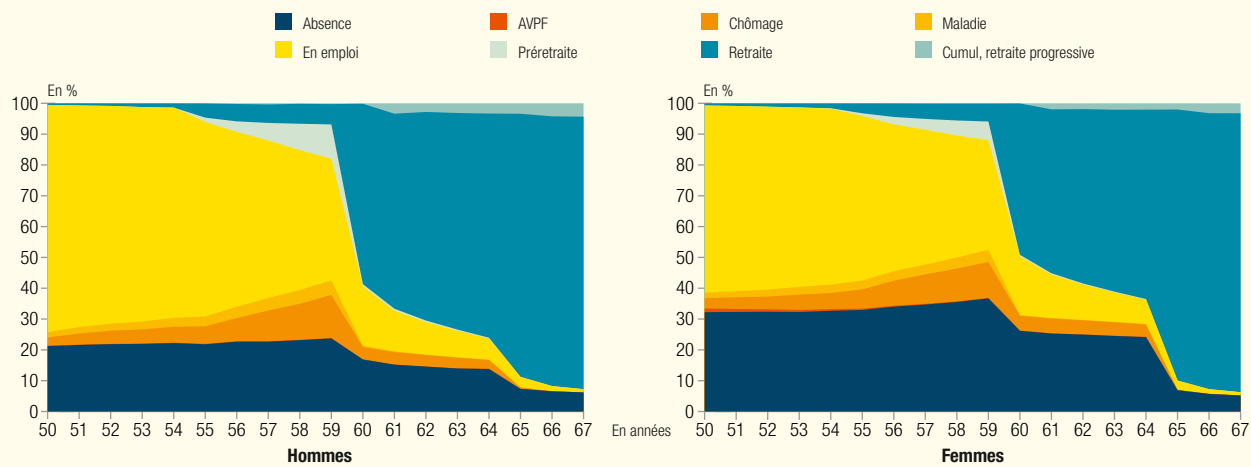
Quelle que soit l'année comprise entre 50 et 59 ans, 21 % à 24 % des hommes, et 32 % à 37 % des femmes sont absents du marché du travail : ces personnes ne sont pas en retraite ou en préretraite, ne

valident pas de trimestres pour chômage ou maladie, et ne sont pas en situation de chômage non indemnisé (inscrites à Pôle Emploi)⁶. Les personnes absentes sont souvent les mêmes d'une année sur l'autre : 18 % des hommes et 26 % des femmes le sont chaque année entre 50 et 59 ans, et 10 % des hommes et 17 %

6. Sur le champ des personnes ayant été affiliées au moins une fois au cours de leur carrière à un régime de retraite.

GRAPHIQUE 1

Situations principales successives, de 50 à 67 ans, pour les hommes et les femmes de la génération 1942



AVPF : assurance vieillesse des parents au foyer.

Note • L'âge est calculé en différence de millésime (âge atteint au 31 décembre de l'année).

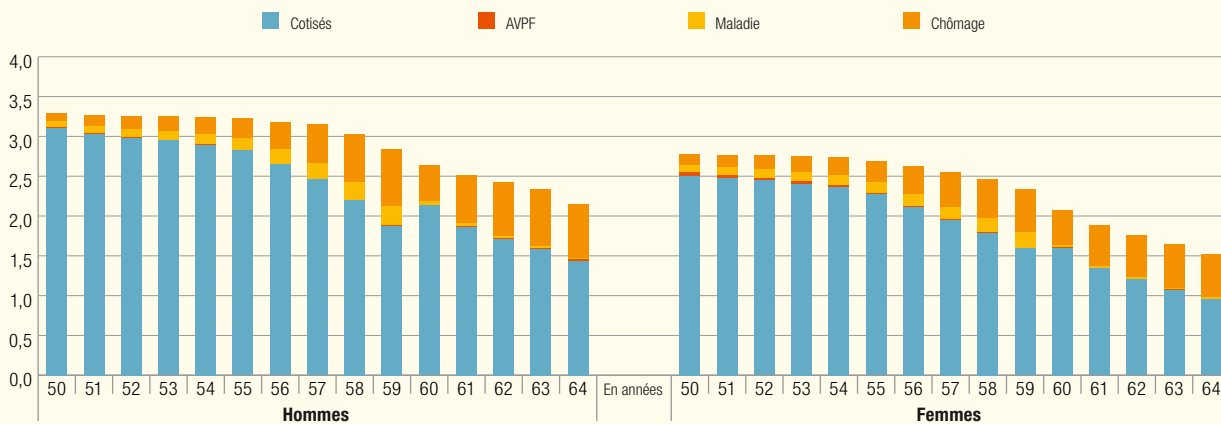
Lecture • À 50 ans, 21 % des hommes nés en 1942 sont absents du marché du travail, 74 % sont principalement en emploi (ils ont validé le plus de trimestres au titre de leur activité professionnelle), 2 % ont pour situation principale la maladie, 3 % sont principalement au chômage et 1 % sont retraités.

Champ • Personnes nées en 1942, ayant été affiliées au moins une fois au cours de leur carrière à une caisse de retraite participant à l'EIC.

Source • EIC 2009 de la DREES.

GRAPHIQUE 2

Nombre moyen et nature des trimestres validés au fil des âges



AVPF : assurance vieillesse des parents au foyer.

Note • L'âge est calculé en différence de millésime (âge atteint au 31 décembre de l'année). Les trimestres validés au titre du chômage comprennent à la fois les trimestres pour chômage indemnisé, et pour chômage non indemnisé s'ils sont connus des caisses de retraite.

Champ • Personnes nées en 1942, ayant été affiliées au moins une fois au cours de leur carrière à une caisse de retraite participant à l'EIC, hors personnes « absentes » de 50 à 65 ans. À chaque âge, hors retraités avant ou à cet âge.

Source • EIC 2009 de la DREES.

TABLEAU 1

Nombre de transitions entre situations principales de 50 à 65 ans

En %

Nombre de transitions entre 50 et 65 ans	Ensemble	Hommes	Femmes
0	3,1	3,4	2,8
1	49,2	46,9	51,6
2	28,9	31,3	26,5
3	10,1	10,2	10,1
4	5,2	4,8	5,6
5	2,2	2,1	2,2
6 ou plus	1,4	1,4	1,4
Ensemble	100	100	100
Nombre moyen de transitions	1,8	1,8	1,8

Champ • Personnes nées en 1942, ayant été affiliées au moins une fois au cours de leur carrière à une caisse de retraite participant à l'EIC, hors personnes « absentes » de 50 à 65 ans.

Source • EIC 2009 de la DREES.

TABLEAU 2

Les trajectoires les plus fréquentes entre 50 et 65 ans

En %

	Ensemble	Hommes	Femmes
Passage direct de l'emploi à la retraite	30,1	31,7	28,5
Emploi, puis préretraite, puis retraite	8,3	10,5	5,8
Au moins une année de cumul emploi-retraite / retraite progressive entre 50 et 65 ans – Sans année de non-emploi	4,4	5,8	3,0
En emploi de 50 à 65 ans	2,4	2,7	2,1
Autres trajectoires – Sans année de non-emploi	0,7	0,6	0,8
Trajectoires sans années de non-emploi*	45,9	51,5	40,1
Passage direct de l'absence du marché du travail à la retraite	16,1	12,2	20,1
Emploi, puis chômage, puis retraite	9,1	10,3	7,9
Emploi, puis absence du marché du travail, puis retraite	4,3	3,2	5,5
Au moins une année de cumul emploi-retraite / retraite progressive entre 50 et 65 ans – Avec année(s) de non-emploi	2,4	2,8	2,1
Emploi, puis maladie, puis retraite	2,1	2,5	(1,6)***
Autres trajectoires – Avec année(s) de non-emploi**	20,1	17,5	22,7
Trajectoires avec années de non-emploi*	54,1	48,5	59,9
Ensemble	100	100	100

* Sont considérées comme années de non-emploi, les années où l'état principal sur le marché du travail est : absence, maladie, chômage ou assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF). Toutefois, les trajectoires sans années de non-emploi peuvent contenir des périodes infra-annuelles de non-emploi.

** Chaque autre type de trajectoire avec non-emploi concerne moins de 2 % des personnes nées en 1942.

*** Pour les femmes, la trajectoire « Absence, puis emploi, puis absence, puis retraite » est légèrement plus fréquente que « Emploi, puis maladie, puis retraite » (1,7 % contre 1,6 %), mais ces deux trajectoires concernent chacune moins de 2 % des femmes.

Champ • Personnes nées en 1942, ayant été affiliées au moins une fois au cours de leur carrière à une caisse de retraite participant à l'EIC, hors personnes « absentes » de 50 à 65 ans.

Source • EIC 2009 de la DREES.

des femmes le sont chaque année entre 50 et 64 ans. Une partie d'entre elles attendent l'âge d'ouverture des droits (60 ans) pour partir à la retraite, mais la majorité compte sur l'âge d'annulation de la décote (65 ans) pour percevoir une retraite à taux plein. La part des absents n'est plus que de 17 % pour les hommes et de 26 % pour les femmes à 60 ans, et chute à 7 % des hommes et des femmes à 65 ans. Une majorité de ces hommes sont nés à l'étranger et ne liquideront probablement jamais les droits acquis dans un régime de retraite français : l'EIC inclut, en effet, des personnes ayant travaillé et résidé durant de courtes périodes en France. Quant à ces femmes, un tiers sont nées à l'étranger, mais il peut également s'agir de femmes au foyer qui ont très peu cotisé.

La suite de l'étude se concentre sur les personnes présentes sur le marché du travail au moins une fois entre leur 50^e et leur 65^e année, ou liquidant leurs droits à retraite avant ou au cours de cette période.

À partir de 54 ans, les non-retraités cotisent en moyenne moins de 3 trimestres par an

La retraite est précédée pour beaucoup de personnes par une baisse du nombre de trimestres validés au titre de l'activité professionnelle, baisse encore plus marquée pour celles qui prennent leur retraite à 65 ans.

Les femmes ayant été affiliées au moins une fois au cours de leur carrière à une caisse de retraite, et qui n'ont pas été absentes du marché du travail chaque année entre 50 et 65 ans, ont validé en moyenne 84 trimestres avant 50 ans, et leurs homologues masculins 106 (hors majorations de durée d'assurance pour enfant[s] ou pour un autre motif⁷). À partir de la 55^e année, le nombre moyen de trimestres validés au titre de l'emploi par les non-retraités décroît chaque année (graphique 2), et le nombre de trimestres validés au titre du chômage augmente jusqu'à 59 ans. Pour les hommes, le nombre moyen de trimestres validés est inférieur à 3 à partir de 59 ans, il l'est dès l'année des 50 ans pour les femmes. Les femmes qui n'ont toujours pas liquidé leurs droits à 61, 62, 63 ans ou 64 ans, valident moins de 2 trimestres ces années-là.

7. Les majorations de durée d'assurance sont estimées, pour la génération 1942, à 2 trimestres pour les hommes et 17 trimestres pour les femmes (données issues de l'échantillon interrégimes de retraités [EIR] 2012).

Les femmes sont plus souvent absentes du marché du travail en fin de carrière, donc valident en moyenne moins de trimestres que les hommes au cours de ces années. Par ailleurs, 10 % des hommes et 17 % des femmes prenant leur retraite à 60 ans, ne valident aucun trimestre au cours des cinq années précédant la retraite. Cette part est beaucoup plus importante parmi les personnes qui attendent l'âge du taux plein : 46 % des hommes et 58 % des femmes partant à la retraite à 65 ans, ne valident aucun trimestre entre 61 et 64 ans. Ceci explique la baisse du nombre

moyen de trimestres validés chaque année après 60 ans.

La moitié des personnes connaissent une seule transition entre 50 et 65 ans, le plus souvent vers la retraite

L'analyse globale des parcours en fin de carrière masque une grande diversité des trajectoires : les personnes changent, en général, de situation sur le marché du travail au cours de la période allant de 50 à 65 ans. Ainsi, les personnes nées en 1942 connaissent en moyenne 1,8 transition

entre 50 et 65 ans, et seules 3,1 % n'en connaissent aucune (tableau 1). Parmi ces dernières, 78 % sont principalement en emploi chaque année de 50 à 65 ans, 20 % sont retraitées dès 50 ans et ne reprennent pas d'activité ensuite.

47 % des hommes et 52 % des femmes nées en 1942 changent une fois de situation principale entre 50 et 65 ans. Pour 61 % d'entre eux, il s'agit d'un passage de l'emploi à la retraite et pour un tiers, d'un passage de l'absence du marché du travail à la retraite (ce dernier étant plus fréquent parmi les femmes que parmi les

TABLEAU 3

Trajectoires les plus fréquentes en milieu et fin de carrière, hors transition vers la retraite

En %

Fin de carrière (50-59 ans*, génération 1942)					
Hommes		Femmes		Ensemble	
Trajectoire		Trajectoire		Trajectoire	
En emploi	40,0	En emploi	33,9	En emploi	37,0
Absence du marché du travail	18,1	Absence du marché du travail	25,8	Absence du marché du travail	21,9
Emploi puis préretraite	10,4	Emploi puis chômage	7,2	Emploi puis chômage	8,3
Emploi puis chômage	9,4	Emploi puis préretraite	5,8	Emploi puis préretraite	8,2
Emploi puis absence du marché du travail	3,3	Emploi puis absence du marché du travail	4,9	Emploi puis absence du marché du travail	4,1
Emploi puis maladie	2,4	Absence du marché du travail puis emploi	2,6	Emploi puis maladie	2,0
Emploi puis chômage puis emploi	1,4	Absence du marché du travail puis emploi puis absence du marché du travail	1,5	Absence du marché du travail puis emploi	1,7
Maladie	1,3	Emploi puis maladie	1,5	Emploi puis chômage puis emploi	1,3
Nombre moyen de transitions	0,6	Nombre moyen de transitions	0,6	Nombre moyen de transitions	0,6

*La période observée est celle allant de l'année des 50 ans à celle des 59 ans, ou de l'année des 50 ans à celle précédant la retraite si la personne prend sa retraite entre 51 et 59 ans.

Note • Afin de pouvoir comparer les transitions en milieu de carrière, les transitions vers la retraite et les transitions suivantes (reprise d'un emploi, par exemple) ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Champ • Personnes nées en 1942, ayant été affiliées au moins une fois au cours de leur carrière à une caisse de retraite participant à l'EIC, hors personnes retraitées avant ou à 50 ans.

Milieu de carrière (34-43 ans*, génération 1958)					
Hommes		Femmes		Ensemble	
Trajectoire		Trajectoire		Trajectoire	
En emploi	63,0	En emploi	42,5	En emploi	52,8
Absence du marché du travail	7,9	Absence du marché du travail	10,1	Absence du marché du travail	9,0
Emploi puis chômage puis emploi	4,2	Absence du marché du travail puis emploi	5,1	Absence du marché du travail puis emploi	4,1
Absence du marché du travail puis emploi	3,1	AVPF puis emploi	3,7	Emploi puis chômage puis emploi	3,7
Emploi puis absence du marché du travail puis emploi	2,7	Emploi puis chômage puis emploi	3,3	Emploi puis absence du marché du travail puis emploi	2,5
Emploi puis absence du marché du travail	2,1	Emploi puis absence du marché du travail puis emploi	2,3	Emploi puis absence du marché du travail	1,9
Emploi puis chômage	1,0	AVPF	2,2	AVPF puis emploi	1,9
Absence du marché du travail puis emploi puis absence du marché du travail	1,0	AVPF puis absence du marché du travail	2,0	AVPF	1,1
Nombre moyen de transitions	0,7	Nombre moyen de transitions	1,0	Nombre moyen de transitions	0,8

AVPF : assurance vieillesse des parents au foyer.

*La période observée est celle allant de l'année des 34 ans à celle des 43 ans, ou de l'année des 34 ans à celle précédant la retraite si la personne prend sa retraite entre 35 et 43 ans.

Champ • Personnes nées en 1958, ayant été affiliées au moins une fois au cours de leur carrière à une caisse de retraite participant à l'EIC, hors personnes retraitées avant ou à 34 ans.

Source • EIC 2009 de la DREES.

hommes). Ces deux trajectoires sont les plus fréquentes pour les personnes nées en 1942 (tableau 2). Alors que le passage direct de l'emploi à la retraite s'effectue en moyenne à 60,2 ans, celui de l'absence du marché du travail vers la retraite a lieu, en moyenne, plus tardivement (à 62,9) mais est plus dispersé : il peut s'agir de personnes qui attendent 65 ans pour liquider leurs droits à retraite (comme une partie des femmes au foyer), ou de personnes qui attendent l'âge minimum d'ouverture des droits pour partir à la retraite (avec ou sans décote). Enfin, les transitions de la maladie ou du chômage vers la retraite concernent 4 % des personnes connaissant une seule transition entre 50 et 65 ans.

31 % des hommes et 26 % des femmes connaissent deux transitions entre 50 et 65 ans, il s'agit le plus souvent d'un passage de l'emploi vers le chômage ou la préretraite, suivi d'un départ à la retraite. Ces deux trajectoires sont respectivement

rencontrées par 9 % et 8 % des personnes nées en 1942. Enfin, 19 % des personnes nées en 1942 changent plus de deux fois de situation principale entre leur 50^e et leur 65^e année.

Globalement, 49 % des hommes et 60 % des femmes connaissent au moins une année au cours de laquelle ils sont principalement en situation de non-emploi (hors retraite) entre 50 et 65 ans.

Plus de transitions en milieu de carrière, mais moins de personnes absentes de façon prolongée

Quand les personnes nées en 1942 avaient 50 à 59 ans entre 1992 et 2001, les personnes nées en 1958 étaient âgées de 34 à 43 ans. Elles étaient en milieu de carrière, avec les mêmes conditions économiques et conjoncturelles que leurs aînés de la génération 1942. En excluant les transitions vers la retraite et suivantes (cumul emploi-

retraite), le nombre moyen de transitions est en moyenne plus élevé en milieu de carrière qu'en fin de carrière, avec une différence plus marquée pour les femmes : une transition en milieu de carrière contre 0,6 en fin de carrière pour les femmes, contre respectivement 0,7 et 0,6 pour les hommes (tableau 3). Pour les femmes, la différence est essentiellement imputable aux transitions depuis ou vers le dispositif d'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF)⁸, qui s'opèrent principalement avant 45 ans.

Les transitions sont en moyenne plus fréquentes en milieu de carrière, mais les personnes sont beaucoup plus souvent absentes du marché du travail durant toute la période de 50 à 59 ans (ou l'année précédant la retraite si celle-ci intervient avant 60 ans) que durant la période de 34 à 43 ans : 18 % des hommes et 26 % des femmes en fin de carrière, contre 8 % des hommes et 10 % des femmes en milieu de carrière. ■

•••

8. L'AVPF ayant été instaurée en 1972, la génération 1942 a validé moins de trimestres à ce titre que la génération 1958.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Marioni P., Merlier R., 2014, « Les cessations anticipées d'activité en 2012 », *Dares Analyses*, DARES, n° 061, DARES, août.
- Minni C., 2015, « Emploi et chômage des 55-64 ans en 2013 », *Dares Analyses*, DARES, n° 012, février.
- Rapoport B., 2008, « Les trajectoires de fins de carrière », Document n° 14 de la séance plénière du COR du 18 juin 2008, juin.
- Salembier L., 2015, « Les droits à la retraite acquis en début de carrière : une analyse à partir de l'échantillon interrégimes de cotisants 2009 », *Dossiers Solidarité et Santé*, DREES, n° 60, janvier.
- Salembier L., 2013, « Les durées d'assurance validées par les actifs pour leur retraite : une évaluation à partir de l'échantillon interrégimes de cotisants de 2009 », *Études et Résultats*, DREES, n° 842, juin.

LA DREES SUR INTERNET

Retrouvez toutes nos publications sur notre site

www.drees.sante.gouv.fr

Retrouvez toutes nos données sur

www.data.drees.sante.gouv.fr

Pour recevoir nos avis de parution

www.drees.sante.gouv.fr/les-avis-de-parution,2052.html

Directeur de la publication : Franck von Lennep

Responsable d'édition : Carmela Riposa

Secrétaires de rédaction : Sabine Boulanger et Laurence Grivet

Composition et mise en pages : Philippe Brulin

Conception graphique : Julie Hiet et Philippe Brulin

Imprimeur : Imprimerie centrale de Lens

Pour toute information : drees-infos@sante.gouv.fr

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources •

ISSN papier 1292-6876 • ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384